

Cette procédure de déclaration de projet a pour objectif la délocalisation de la salle communale actuelle et la réalisation de logements, opération nécessaire à la mise en œuvre du projet de restructuration en cours du centre-village de Saint Jean de Sixt

COMMUNE DE SAINT JEAN DE SIXT

Ouverture d'enquête publique – Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet relative à l'opération d'aménagement d'une salle communale et de 2 bâtiments d'habitation sur 6 parcelles dont 1 communale.

Par arrêté N° 104/2017 du 04/10/2017, monsieur le Maire de la commune de ST JEAN DE SIXT a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet.

A cet effet, M. DUBOSSON Jean-François, exerçant la profession d'architecte honoraire a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par monsieur le Président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera à la mairie de ST JEAN DE SIXT, du vendredi 20 octobre au lundi 20 novembre 2017 aux jours et heures habituels d'ouverture (lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 17 heures et mercredi matin de 9 heures à 12 heures) et ce, pour une durée de 31 jours francs.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence à la mairie de ST JEAN DE SIXT de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures les vendredis 20 et 27 octobre et 10 novembre et le lundi 20 novembre 2017.

Un accès gratuit au dossier de l'enquête publique est garanti par un poste informatique, ainsi qu'un dossier papier consultable à la Mairie de St Jean de Sixt aux horaires habituels d'ouverture.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU modifié pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la mairie de ST JEAN DE SIXT, 67 route de Grand-Bornand 74450 ST JEAN DE SIXT. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

L'avis de l'autorité environnementale pourra être consulté sur le site internet de la DREAL.

Le rapport et les conclusions transmis au maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie de ST JEAN DE SIXT, consultable également sur le site internet de la Mairie www.saint-jean-de-sixt.fr